

Les époux et leur patrimoine en DIP

La formation doit permettre aux notaires et à leurs collaborateurs de connaître les règlements européens ayant une incidence sur la gestion du patrimoine du couple au cours du mariage et à la dissolution de celui-ci et d'améliorer leurs réflexes dans un contexte international.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Connaître les règles de conflit de lois en matière matrimoniale, de régime matrimonial et de loi successorale
- Comprendre l'articulation de ces règles : dans quel ordre les appliquer, comment les combiner
- Identifier les situations pathologiques et proposer des solutions : du bon usage du choix de loi
- Savoir utiliser les règles de conflit pour recevoir des contrats de mariage sur mesure dans un contexte international
- Anticiper sur la succession



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Propos illustrés de jurisprudence récente
- Cas pratiques extraits de nos demandes de consultations
- Rappel des principes de bases
- Exposé général des nouveautés législatives
- Support visuel
- Cas pratiques



FORMATRICES

Sophie CHALAS-KUDELKO
ou Marie STERVINO
Juriste consultante et Animatrice de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié

OBJECTIF

●●●○ Devenir expert

PRÉ-REQUIS

Être familiarisé avec la Convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux et avec le Règlement (UE) 650/2012 « successions »



PLUS-VALUE

Approche globale et pratique des règles de conflit de lois applicables aux relations patrimoniales des époux dans un contexte international



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 **MON CLIENT EST-IL MARIÉ ?**

- Comment peut-il prouver son mariage ?
- Son mariage est-il valable ?
- Son mariage est-il opposable ?
- Est-il toujours marié ? La question de la reconnaissance du divorce

1h

2 **QUELLE EST LA LOI APPLICABLE À SON RÉGIME MATRIMONIAL ?**

- Une loi a-t-elle été choisie et ce choix est-il valable ?
- A défaut, quelle loi dois-je appliquer ?

2h

3 **COMMENT RECEVOIR UN CONTRAT DE MARIAGE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL ?**

- Savoir être attentif aux compétences linguistiques des clients et prendre les mesures idoines
- Connaître les conditions de réception des contrats de mariage lorsque l'une des parties ne peut pas être présente
- Comprendre les règles de conflit spéciales en matière de forme des conventions matrimoniales
- Faut-il et peut-on insérer une clause de choix de loi applicable au régime matrimonial ?
- Présentation des règles de changement de loi applicable
- Reconnaissance et efficacité à l'étranger
- Opposabilité aux tiers de la loi applicable au régime matrimonial et règles de publicité

2h

4 **RÉSOLUTION DE CAS PRATIQUES**

- Faut-il et peut-on insérer une clause de choix de loi applicable au divorce ?
- Faut-il et peut-on insérer une clause d'élection de for ?
- Comment traiter les demandes de mes clients relativement aux obligations alimentaires (renonciation aux prestations compensatoires) ?

1h

5 **QUELLES SERONT LES DROITS DU CONJOINT LORS DE LA SUCCESSION DE MON CLIENT ?**

- Connaître les règles de conflit de lois en matière successorale
- Connaître les règles de conflit spéciales en matière de pactes successoraux

1h